

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU Conseil Municipal du 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA PLANCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Séverine JOLY-PIVETEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 8 octobre 2021

Présents: 19 Votants: 22

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Mr Bernard HERVOUET, M Christian DELHOMMEAU, Mme Chrystèle FOUREL, M Jean-Paul HERVOUET, M Christophe BATARD, Mme Virginie BATARD, Mme Nathalie BARREAU, Mme Chantal JUGIEAU, Mme Frédérique PAVAGEAU, M Gérard PERRAUD, M Gauthier WALSER, M Jean-Paul RICHARD, M Romain COUPRIE, M Corentin BAUDRY, Mme Karine BOUSSONNIERE, Mme Laurence DOUCHEZ, Mme Rachel DROUET, M.Pierrick LE GALLOU.

Absents excusés:

- M.Benoit LIMOUSIN donne pouvoir à Mme Laurence DOUCHEZ,
- Mme Valérie GIRAUDET donne pouvoir à Mme Frédérique PAVAGEAU,
- Mme Angélique BOUCHAUD donne pouvoir à Mme Nathalie BARREAU,
- Mme Antoinette LEFEBVRE D'ARGENCÉ.

Secrétaire : M. Romain Couprie

Mme Laurence Douchez fait état d'une erreur concernant le nombre de votants sur le projet de procès-verbal, il est précisé 22 votants alors que 19 conseillers étaient présents et 4 élus ont donné procuration soit 23 votants. Suite à cette demande de modification, le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021.

Mme le Maire propose le rajout à l'ordre du jour d'une demande d'avis émanent de la préfecture concernant une dérogation au repos dominical le dimanche 28 novembre 2021. Le conseil accepte à l'unanimité le rajout à l'ordre jour de cette demande d'avis de la préfecture.

Présentation de l'association SEMES par la présidente de l'association Mme Brigitte Piveteau, la directrice de la SEMES Mme Marion Brisson et M Xavier Courtonne qui remplacera celle-ci durant quelques mois :

Mme le Maire informe le conseil, en premier lieu, que la commune travaille régulièrement avec l'association. Ainsi, la gestion des espaces verts de la Collectivité est partiellement gérée par l'association qui intervient plusieurs fois par an par le biais de chantier d'insertion afin de traiter les accotements. Par ailleurs, la Commune fait appel régulièrement à cette association pour remplacer des agents absents dans le service enfance et aux services techniques. Enfin, certains agents de la SEMES ayant travaillé pour la commune sont devenus fonctionnaires comme le responsable de la restauration scolaire, M.Pascal Guitton.

La directrice présente plus précisément l'Association Sèvre Et Maine Emploi Solidaire (SEMES). Il s'agit d'une Association d'Insertion par l'Activité Economique (IAE), appartenant à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail couplé à un accompagnement pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Les publics accueillis sont :

- Demandeurs d'Emploi de Longue Durée,
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation de Solidarité Spécifique, de l'Allocation aux Adultes Handicapés, de l'Allocation Temporaire d'Attente,
- Jeunes sans qualification,
- Travailleurs Handicapés,
- Publics qui rencontrent divers freins d'accès à l'emploi (problème de mobilité, de discrimination, de logement, d'isolement, de santé...).

Plusieurs secteurs ont été développés par la SEMES.

La branche SEMES Valorise est conventionnée pour accueillir 4 équivalents temps plein (environ 6/7 salariés dont jeunes suivis par les missions locales, Demandeurs d'emploi de longue durée)

Les supports d'insertion sont des missions en lien :

- Collecte et tri du papier/carton/plastique,
- Destruction d'archives,
- Débarras de maison,
- Débarras de mobilier professionnel.

Les contrats proposés sont des CDD d'insertion de 4 à 24 mois qui ne peuvent dépasser 26 heures par semaine. Le Lieu d'embauche est à Clisson avec un conseiller d'insertion professionnel dédié et accompagné d'un responsable du chantier/encadrant. L'accompagnement du public est individuel mais aussi collectif par le biais de formation SST, geste et posture, CACES et avec la mise en place d'Atelier Technique de Recherche d'Emploi (TRE). Des Visites d'entreprises et des Stages en entreprises sont par ailleurs proposés.

La Branche SEMES Nature est conventionnée pour accueillir 15.3 équivalents temps plein (environ 22/24 salariés dont jeunes suivis par les missions locales, Demandeurs d'emploi de longue durée).

Les supports d'insertion sont des missions en lien :

- Entretien des espaces naturels,
- Aménagement des chemins de randonnées,
- Entretien des bassins d'orage,
- Entretien des zones d'activités industrielles (débroussaillage, tronçonnage, désherbage...),
- Désherbage manuel de rue.

Les contrats proposés sont des CDD d'insertion de 4 à 24 mois qui ne peuvent dépasser 26 heures par semaine. Le Lieu d'embauche est à Aigrefeuille-sur-Maine avec un conseiller d'insertion professionnel dédié accompagné d'un responsable du chantier et de 3 encadrants techniques et pédagogique. L'accompagnement du public est individuel mais aussi collectif par le biais de formation SST, geste et posture, formation en lien avec l'entretien du petit matériel et avec la mise en place d'Atelier Technique de Recherche d'Emploi (TRE). Des Visites d'entreprises et des Stages en entreprises sont aussi proposés.

Quelques chiffres concernant SEMES Nature :

- Nbr de personnes salariées en 2020 : 32 salariés
- Nbr de jours de travail en 2020 : 486 jours
- Nbr de sorties en emploi/formation/retraite : 2 sorties

Sur la commune de la Planche :

• 3 salariés en 2021 dont 1 sortie formation qualifiante

Commune de la Planche en tant que cliente :

- 16 jours de travail en 2021 pour de l'entretien
- Désherbage alternatif sur la voirie communale

Enfin, la branche SEMES Service est conventionnée pour accueillir 18.5 équivalents temps plein (environ 100 à 150 salariés). Il s'agit de mise à disposition de salariés dans des domaines d'activités variés : intervention auprès d'enfants, Services Aux Personnes, entretien, espaces verts, manutention auprès de particuliers, collectivités, associations et entreprises. Le territoire d'intervention est composé de 30 communes du vignoble Nantais (2 intercommunalités + Geneston, Montbert, Le Bignon). L'accompagnement du public est individuel mais aussi collectif par le biais de formation 1^{er} secours, en lien avec l'accueil périscolaire comme des formations BAFA. Des Visites d'entreprises et des Stages en entreprises sont aussi proposés. Le Siège est à Clisson avec un conseiller insertion professionnelle et une chargée des mises à disposition. Deux autres antennes avec la même configuration existent à Vallet et Aigrefeuille sur Maine dont dépend la commune de la Planche.

Quelques chiffres concernant SEMES Services:

- Nbr de personnes salariées en 2020 : 162 salariés
- Nbr d'heures de travail en 2020 : 17 400 heures
- Nbr de sorties en emploi/formation/retraite : 56 sorties

Sur la commune de La Planche :

- 4 salariés en 2021 (1937h) dont 2 sorties (1 CDI ADT et 1 CDD Adapei Montbert)
- 4 clients en 2021 (191h ALSH EHPAD Mairie 1 particulier)

Commune de La Planche en tant que cliente :

- 52h de travail en 2021 (trajet/service/ménage)
- 276h en 2020 (trajet/service/ménage + entretien espace vert)

Le partenariat entre la Commune de la Planche et l'association permet de faire connaître SEMES auprès des administrés demandeurs d'emploi (Bulletin Municipal, Site Internet, Accueil de la mairie, Bouche à Oreille...). Désormais, le CCAS sera habilité à prescrire des demandeurs d'emploi par le biais de la plateforme de l'inclusion. Pour ce faire, il faut que le candidat dispose d'une adresse mail.

Mme le Maire demande si la SEMES répond à des marchés publics de travaux comprenant des clauses d'insertion. La directrice lui répond que c'est envisageable mais les métiers sollicités doivent correspondre aux métiers proposés par la SEMES. Ainsi si la Commune souhaite, par le biais de la SEMES et la clause d'insertion, faire appel à un chaudronnier, la SEMES ne pourra pas se positionner sur le marché public de travaux.

Mme le Maire remercie Mme Brigitte Piveteau, la directrice de la SEMES Mme Marion Brisson et M Xavier Courtonne, directrice et directeur remplaçant pour cette présentation et confirme le souhait de la collectivité de maintenir le partenariat avec cette association durant le mandat. Mme Chrystèle Fourel en sa qualité d'Adjointe aux affaires sociale participe aux conseils d'administration de l'association.

Finances communales (délibérations)

Acquisition à l'euro symbolique d'une portion de la parcelle voisine de la ZAC de la Gare Tranche 4 : Délibération 102-10-2021

Suite à bornage de la parcelle voisine de celle de la ZAC de la Gare tranche 4, il s'avère que la clôture de cette parcelle n'est pas en limite de propriété et une portion de cette parcelle se situe en dehors de la clôture.

Afin de faciliter la gestion de cet espace qui sera difficile à entretenir par le propriétaire et suite à accord de ce dernier, il est proposé :

- de faire l'acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles cadastrées ZN 263 pour une superficie de 28m² et ZN 442 pour une superficie de 2m².
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document permettant l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Faire l'acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles cadastrées ZN 263 pour une superficie de 28m² et ZN 442 pour une superficie de 2m².
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document permettant l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

M.Bernard Hervouet informe que le propriétaire de ce terrain a effectué une division parcellaire de sa propriété et qu'il avait été envisagé, en premier lieu, une convention de gestion avec les futurs propriétaires. Toutefois, afin de faciliter la gestion de cette portion, il est préférable de l'acquérir à l'euro symbolique. Le bornage ayant déjà été réalisé, la commune ne devra s'acquitter que des frais de notaires plus le paiement de cet euro symbolique. Certains plans de lot seront modifiés afin de tenir compte de cette acquisition.

Adhésion à l'association Bruded : Délibération 103-10-2021

Suite à la présentation de l'association Bruded lors de la précédente séance, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette association pour l'année afin d'intégrer celle-ci qui se charge de mettre en réseau des élus locaux ayant mis en avant des projets municipaux innovants en lien avec le développement durable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue (pour : 13, abstention : 7, contre : 2) décide de :

- Adhérer à l'association Bruded à compter du 01/01/2022,
- Préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget de la Collectivité.
- Désigner comme élu référent, Monsieur Jean Paul Hervouet et comme élue référente suppléante Mme

Frédérique Pavageau auprès de l'association Bruded.

Mme le Maire a bien senti l'indécision de certains concernant les bienfaits de cette adhésion. Elle précise ici avoir pris quelques informations auprès du Maire de la Haye-Fouassière, adhérente à l'association. L'adhésion à Bruded permet d'avoir des retours d'expérience d'homologues élus d'autres territoires qui ont des problématiques identiques aux enjeux de La Planche. Précision aussi faite que l'adhésion est annuelle et à renouveler, permettant ainsi, au bout d'une année de savoir si cette adhésion est à renouveler ou non si le Conseil ne trouve pas dans cette adhésion satisfaction.

Mme Nathalie Barreau expose que cela nécessite du temps et l'implication des élus afin qu'il y ait véritablement une valeur ajoutée à l'adhésion à cette association.

Mme Frédérique Pavageau précise que les commissions communales ont beaucoup d'idées et cela permettrait d'en obtenir d'autres. Les échanges permettent d'initier de nouveaux projets innovants en lien avec le développement durable.

• Participation école publique 2021 Délibération 104-10-2021

Par délibération du conseil en date du 4 février 2021, le conseil a acté une participation 2021 à l'école publique pour un montant de 18 333.33 €. Pour rappel, le conseil n'avait pas augmenté la part allouée par enfant pour les frais de fournitures scolaires, les crédits pédagogiques et les sorties pédagogiques mais alloué une nouvelle ligne de crédit forfaitaire pour un montant de 150 € pour l'acquisition d'équipement à destination des enfants ayant des troubles du langage.

Les effectifs prévisionnels à la rentrée scolaire étaient de 160 élèves pour le calcul de cette participation, il s'avère que l'école publique accueille au 01/09/2021, 165 élèves.

Par conséquent il est proposé d'augmenter la participation allouée à l'école publique de la manière suivante :

• Au 1er septembre 2021 : 160 élèves prévisionnel en janvier 2021, 165 élèves constatés à la rentrée de septembre, soit :

Frais de fournitures scolaires : 57 € par élève x 5 x 75% = 213.75 € Crédits pédagogiques : 26,50 € par élève x 5 x 75% = 99.38 € Sorties pédagogiques : 26,00 € par élève x 5 x 75% = 97.50 €

Soit un budget complémentaire de : 410.63 € imputé de la manière suivante :

6067 - fournitures scolaires :	313,13 €
6251 -Transport scolaires :	50,70 €
6574 : sorties scolaires	46,80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Fixer la participation communale complémentaire suite à l'évolution comme présentée ci-dessus.
- Préciser que cette augmentation fera l'objet d'une décision modificative telle que présentée ci-dessus.

• Décision modificative n°5 : Délibération 105-10-2021

Il est proposé au conseil municipal de prendre une décision modificative aux motifs des éléments ci-dessous, non prévus au budget primitif :

En fonctionnement :

- Afin de prendre en compte, l'évolution des effectifs de l'école publique à la rentrée scolaire, suite à prise de délibération de la présente séance concernant la participation à l'école publique,
- Afin de prendre en compte la perception d'un loyer pour les antennes relais Orange de l'Eglise non émis en 2016 pour un montant de 4 000 €,

En investissement:

• Suite à notification de la subvention concernant les amendes de polices pour un montant de 10 524 €,

• Régularisation suite à cession véhicule FIAT en 2018 : imputation budgétaire concernée par la sortie du bien en 2018 constatée sur le T354/2018 en émettant un mandat au c/2182 (immo M000355) et un titre au c/2181(immo M000355) de 5 401.80 €. Cette opération est neutre budgétairement.

Section de fonctionnement					
	Dépenses	Recettes			
C/752 Revenu des immeubles		+ 4000.00 €			
C/ 6067 - fournitures scolaires :	+ 313,13 €				
C/ 6251 -Transport scolaires :	+ 50,70 €				
C/ 6574 : sorties scolaires	+ 46,80 €				
C/022 : dépenses imprévues	+ 3589.37 €				
Montant Total Section de fonctionnement	+ 4000.00 €	+ 4000.00 €			
Section d'Investissement					
C/1323-070 – Subvention Département Amende de police		+ 10 524.00 €			
C/040-2182 – Matériel de transport	+5 401.80 €				
C/040-2181 – Installation générale, agencement et aménagement divers		+ 5 401.80 €			
C/1641 Remboursement d'emprunt	+ 10 524.00 €				
Montant Total Section d'investissement.	+ 15 925.80 €	+ 15 925.80 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

M Jean-Paul Richard informe des difficultés concernant la réception des appels avec le fournisseur Orange. Mme le Maire rappelle qu'une antenne relais sera installée prochainement sur l'église et que la couverture réseau devrait donc s'améliorer (elle est déjà installée je n'ai nullement dit qu'elle sera installée pour moi elle y est déjà d'où ma surprse de ces propos... à revoir ce lundi!!!

Ressources Humaines (délibérations)

 Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité afin de livrer le bulletin municipal : Délibération 106-10-2021

Afin de continuer la distribution du bulletin, il est proposé au conseil municipal de recruter un agent pour réaliser cette distribution. Le salarié de l'entreprise qui réalisait la distribution du bulletin a donné son accord pour réaliser la distribution du bulletin.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal de créer un poste au motif d'accroissement temporaire d'activité afin de distribuer le bulletin municipal.

Ce poste sera créé pour la journée du 29/10/2021 et du 03/12/2021 à raison de 5 heures par journée.

Les horaires de travail seront les suivants : 9h-11h45 - 13h45-16h00.

La rémunération est basée sur l'indice brut 432 et l'indice majoré 382.

Un véhicule municipal est mis à disposition pour effectuer cette distribution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Créer un poste la journée du 29/10/2021 et du 03/12/2021 à raison de 5 heures de travail par jour afin de permettre le recrutement d'un agent municipal chargé de livrer le bulletin municipal.
- Préciser que ce poste sera ouvert contractuellement sur la base de l'indice Brut 432 et l'indice majoré 382.
- Préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Commande publique (délibérations)

 Projet de Convention de partenariat entre les communes de Aigrefeuille sur Maine, La Planche, Remouillé et Vieillevigne pour la mise à disposition d'une machine à peinture : Délibération 107-10-2021

Les communes de Vieillevigne, Aigrefeuille sur Maine, La Planche et Remouillé ont signé une convention en avril 2015 actant le principe de partenariat en vue de la mutualisation d'une machine à peinture entre les 4 communes.

Cette convention étant arrivée à échéance, un projet de convention de partenariat est, de nouveau, soumis à l'approbation des conseils municipaux. La commune de Vieillevigne est chargée de centraliser le matériel et gérer les demandes de prêt des autres communes.

Chaque commune vient chercher et redéposer le matériel en mairie de Vieillevigne.

Aucun transfert transversal de commune à commune n'est autorisé. Après chaque utilisation du matériel par une commune, celle-ci doit le retourner à la commune de Vieillevigne pour contrôle.

Un cahier de suivi indiquera le temps d'utilisation au compteur de l'appareil par commune.

Les charges de maintenance pour chaque commune se feront au prorata du temps d'utilisation par commune. Un décompte d'utilisation sera envoyé annuellement aux autres communes pour règlement auprès de la commune de Vieillevigne. Les frais de peinture seront directement réglés par les communes.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 années renouvelable une fois et entrera en vigueur à la date du 1er septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

• Autoriser Mme le Maire à signer cette nouvelle convention de mutualisation d'une machine à peinture et tout document permettant la conclusion de cette affaire.

♣ Préfecture : demande d'avis concernant une dérogation au repos dominical (délibérations) Délibération 108-10-2021

Mme le Maire informe que des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre 2021. Dans le cadre de la concertation engagée à ce sujet avec les organisations syndicales et professionnelles, ainsi qu'avec les chambres consulaires, et au regard de la situation économique et sanitaire exceptionnelle, il est envisagé d'accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical le 28 novembre 2021 pour l'ensemble des commerces de détail du département de Loire-Atlantique à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire (supérettes, supermarchés).

Conformément à l'article L. 3132-21 du Code du travail, la préfecture sollicite l'avis du conseil municipal sur ces demandes ainsi que sur l'extension éventuelle de ces autorisations à l'ensemble du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue (Contre : 4 / abstention : 7) décide de donner un avis favorable à la demande de dérogation du repos dominical pour le dimanche 28 novembre 2021

★ COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION

• Déclaration d'intention d'aliéner

N°	Propriétaire	Adresse du bien	Nature du bien	Décision
04412721A0019	M. LEROY Roland	3, avenue des Violettes	Maison individuelle	Non préempté le 20/09/2021
04412721A0021	M. et Mme GIRON Henri	2 A - Rue de Nantes	Terrain nu	Non préempté le 21/09/2021

Commande publique : Marchés publics passés en délégation du maire

DATE	PRESTATAIRE	DESIGNATION	Mtt HT	Mtt TTC
24/09/21	MEDICO NANTES	Contrôle défibrillateurs	270.00 €	324.00 €
01/10/21	CHARRIER ELECTRICITE	Remplacement de moteurs de volets roulants Maison de l'Enfance	1 236.00 €	1 483.20 €
04/10/21	BERGER LEVRAULT	Paramétrage BL Enfance	100.00 €	100.00 €
08/10/21	INOVALYS	Prélèvements et analyses legionnella sur eaux chaudes sanitaires	1 311.26 €	1 573.51 €
08/10/21	EEDP	Test enherbement cimetière	1 141.00 €	1 261.10 €
TOTAL		5 345.39 €	6 232.37 €	

M. Jean-Paul Hervouet informe que la facture d'EEDP concerne le test d'enherbement qui sera réalisé dans le quart gauche du cimetière. Il s'agit d'un enherbement par plantes rampantes afin si possible d'avoir le moins d'entretien possible pour les services techniques Une communication devra être réalisée dans le bulletin de Novembre afin d'informer de ce test.

M.Christophe Batard attire l'attention des élus sur la nécessité d'informer les professionnels travaillant dans le cimetière concernant cette phase de test.

4 QUESTIONS DIVERSES

• OAP 6 et 7 : avancement de l'étude,

Mme le Maire présente la première esquisse d'aménagement de l'Orientation d'Aménagement Programmées (OAP) 6 et 7 du Plan Local d'Urbanisme. Pour rappel, la commune avait défini comme secteur à enjeux ces deux OAP afin de réaliser en régie l'aménagement de celles-ci dans le cadre de la continuité de la politique de l'habitat de la Commune. Sur l'OAP 6, 49 lots seraient envisagés et sur l'OAP 7, 35 lots pourraient être implantés.

Mme Pavageau informe que ce projet risque de perturber le voisinage.

Mme le Maire expose qu'il s'agit de prendre date pour l'aménagement de ces OAP. La pression foncière étant très forte, il convient d'anticiper l'urbanisation de ces parcelles afin de permettre de la limiter et ainsi atténuer l'envolée des prix du foncier. Avec la ZAC de la Gare, l'âge des propriétaires a évolué. Autant sur la première tranche, des jeunes couples devenaient propriétaires alors que sur les tranches suivantes, la moyenne d'âge des acquéreurs est en augmentation et approche la 40ne. Cela a un impact sur les services et les scolarisations dans les écoles de la Commune.

• Présentation du projet de territoire de l'agglomération,

Mme le Maire informe que le projet de territoire proposé avant juillet a été amendé afin de correspondre aux enjeux souhaités par les élus en s'articulant autour d'un projet de développement durable communautaire décomposé en 6 axes.

Le volet environnement qui vise à :

- Développer davantage les mobilités douces, orientées vers les déplacements quotidiens et les loisirs de proximité, ainsi plus globalement que les alternatives à la voiture individuelle,
- Soutenir, dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique, les initiatives en matière d'énergie, publiques et privées, pour favoriser l'autonomie du territoire,
- Améliorer la qualité des eaux des rivières,
- Multiplier les initiatives en faveur de la biodiversité,
- Sensibiliser les habitants à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- Travailler sur l'ensemble du cycle des déchets pour réduire son impact sur le territoire.

Le volet habitat qui vise à :

- Maîtriser l'inflation immobilière et diversifier les formes d'habitat pour rester attractif pour toutes les tranches d'âge et toutes les catégories de population,
- Penser une politique de l'habitat sous le prisme de la transition énergétique et de l'économie d'espace.

Le volet économie qui vise à :

- Accompagner les évolutions de l'économie (télétravail, desserrement métropolitain...) par une offre foncière, immobilière et de services adaptés,
- Proposer aux porteurs de projet un accompagnement personnalisé et à taille humaine,
- Devenir un territoire d'accueil pour les entreprises de l'ESS,
- Maintenir la diversité du tissu économique, notamment en ce qui concerne l'industrie et l'artisanat, pour maintenir et renforcer la diversité des offres d'emplois sur le territoire,
- Soutenir les entreprises agricoles et viticoles dans leur développement et leur transition vers de pratiques plus durables,
- Ancrer la dynamique touristique du territoire, portée par le patrimoine, la nature, la viticulture, la présence d'événement et d'offres nouvelles de dimension importante.

Le volet solidarité qui vise à :

- Offrir aux familles des services Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse répondant à l'évolution de leurs attentes,
- Renforcer le lien intergénérationnel,
- Accompagner les aînés dans leur recherche de services.

Le volet équipement qui vise à :

- Développer une politique sportive, éducative et ludique autour des équipements aquatiques du territoire,
- Déployer une offre culturelle autour du Quatrain,
- Faire rayonner les écoles de musique sur l'ensemble du territoire.

Le volet identité qui vise à :

- Construire une identité affirmée du territoire autour de son patrimoine matériel et immatériel riche et de son paysage viticole,
- Favoriser le commerce de produits issus de la viticulture, de l'agriculture ou de l'artisanat locaux en développant les commerces de proximité et les circuits courts,
- Travailler l'offre culturelle et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire,
- Préserver et valoriser encore davantage le cadre de vie du territoire,
- Renforcer l'attractivité des centralités.

Mme le Maire précise que les orientations ont été désormais établies, il convient alors que le conseil communautaire décline celles-ci par un programme d'action consistant en la :

- Formalisation de fiches actions avec les acteurs du territoire sous forme d'atelier de travail,
- Réalisation d'une prospective financière,
- Restitution du projet de territoire à l'ensemble des parties prenantes.
- Retour de Mme le Maire sur décision du conseil communautaire concernant la rétrocession des compétences Ecole de musique, Petite Enfance, Enfance et jeunesse,

Mme le Maire avise le conseil que suite à consultation des conseils municipaux concernant la rétrocession des compétences Ecole de musique, Petite Enfance, Enfance et jeunesse, celles-ci seront toujours gérées par l'agglomération.

• Information concernant le soutien de l'Agence National de Cohésion des Territoire (ANCT) pour réalisation d'une concertation et appui à la programmation financière du projet du Centre Jacque Brel,

Mme le Maire informe que la Commune va bénéficier du soutien en ingénierie de l'ANCT. Une réunion de démarrage est prévue prochainement sur le sujet. Le conseil sera informé lors de la réunion de travail sur le devenir du centre Jacques Brel des modalités de soutien de l'ANCT le 18 novembre 2021. La commune est par ailleurs aussi appuyée par le Conseil Architecture Urbanisme Environnement 44 dans le cadre de l'élaboration de l'AMI Cœur de Bourg du Département dont la commune est lauréate.

• Création d'un groupe de travail Plan Guide AMI Cœur de bourg,

Mme le Maire invite les élus qui le souhaitent à intégrer le groupe de travail portant sur l'AMI Cœur de Bourg. La phase de diagnostic a été présentée en séance du conseil en juillet. La phase 2 interviendra à fin du dernier trimestre 2021 ou au 1^e trimestre 2022.

Demande de participation exceptionnelle de l'école privée pour sortie scolaire,

Mme le Maire expose au conseil qu'elle vient de recevoir une demande de subvention exceptionnelle de l'école privée, le sujet sera proposé à une prochaine séance du conseil municipal. Une rencontre avec l'OGEC sera réalisée sur le sujet au retour de congé de Mme le Maire.

• Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, le 11 novembre 2021,

Mme le Maire informe qu'une cérémonie sera organisée par la Commune, L'Union Nationale des Combattants, avec

11 enfants du CME à 11 h 30 place de la Mairie pour défiler avec Amical Music jusqu'au cimetière. La remise des gerbes sera suivie des allocutions au monument aux morts. Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité, servi par l'Union Nationale des Combattants et l'association Des Soldats de France, le pass sanitaire sera demandé à l'entrée de la salle.

• Retour des adjoints sur le travail de leurs commissions.

M. Bernard Hervouet informe que les travaux de viabilisation phase provisoire de la ZAC de la Gare seront finalisés mi-décembre. Des bailleurs sociaux ont été reçus mais ne se positionnent pas actuellement sur cette tranche en raison des coûts de constructions actuels.

Concernant le déploiement de la fibre optique, une réunion sera organisée avec les agriculteurs et propriétaires terriens concernés par l'élagage de leurs propriétés.

M. Jean-Paul Hervouet expose que les travaux du restaurant scolaire en cours suite à démolition des murs porteurs et de la chappe ont engendré des coûts supplémentaires non prévus initialement. L'isolation devra être refaite et la charpente traitée. Un retard par rapport au planning prévisionnel est prévu de l'ordre de deux semaines mais n'impactera pas actuellement une mise en service des locaux pour la rentrée de septembre 2022 comme prévu initialement.

La construction de l'Espace Jeunes se passe sans difficultés particulières. Une visite du chantier sera proposée aux élus du territoire par le biais du Pays du Vignoble Nantais dans le cadre du financement européen du projet.

Des entreprises ont été reçues et la solution actée concernant l'implantation de brises soleil dans la salle du conseil ainsi que pour le contrôle d'accès des bâtiments au niveau du complexe sportif.

La journée de plantation dans le cadre du dispositif une naissance un arbre sera réalisée fin novembre, début décembre.

Mme Chrystèle Fourel informe que la première édition de l'accueil des nouveaux arrivants s'est bien passée avec une 30ne de participants.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine bleue, une demi-journée a été organisée avec les Genêts d'Or et le CME afin de partager un moment de convivialité autour de jeux de société. Enfin, l'analyse des besoins sociaux avance et une consultation sera lancée auprès des administrés pour recueillir les attentes et besoins de la population concernant les services à la population.

Mme Frédérique Pavageau en raison de l'absence de Mme Valérie Giraudet expose les travaux de la commission Enfance Jeunesse. La rentrée scolaire s'est bien passée avec l'ouverture de classe à l'école publique. Des difficultés ont été remontées concernant les transports scolaires en cette rentrée et sont en cours de résorption. Le CME a été mis en place suite au renouvellement des membres. Un projet d'aire de jeux est en cours de finalisation, il s'agirait d'implanter une araignée au niveau du Parc des Tourettes. La commission réfléchit actuellement au recrutement d'1/2 poste d'ATSEM ainsi qu'à la reconfiguration du service enfance suite à un départ à la retraite et une mutation.

M.Christian Delhommeau présente le nouveau logo de la commune et sa déclinaison sur les supports de communication de la Mairie. Il explique comment a été construit ce nouveau logo est la signification de celui-ci.



La valeur connotative de l'icône s'assimile à un art subtil, jouant sur des significations, des symboliques, des couleurs et différentes formes.



- ce symbole représente bien entendu la première lettre de la commune mais également le cours d'eau (l'Ognon) qui la traverse.



- la forme d'un coeur exprimant les valeurs fortes du tissu associatif et artisanal de la commune.



- la suggestion du « P » de La **P**lanche.



- la culture maraîchère de couleurs sable et carotte laquelle est bien implantée sur la commune.



 la notion de rotatiion inspirant les moulins dont certains existent toujours sur la commune.



- le vert des nombreuses prairies que compte la commune.



 le du bas du « P » coupant celui du « L » rappelle l'étymologie même de la commune : une planche qui permettait jadis à ses habitants de franchir l'Ognon pour se rendre au bourg de la commune voisine de Vieillevigne. Fin de la séance à 22h45

Mme le Maire, Séverine JOLY-PIVETEAU

Le 15/10/2021